VILLE DE HUNINGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE

DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable

Monsieur **le Maire** ouvre la séance à 18h34.

Présents :

Mmes et MM. Dominique BOHLY, Valérie ZAKRZEWSKI, Christian KEIFLIN, Nicole GESSER, Denis BRENGARD, Véronique STADLER, Jules FÉRON, Adjoints.

Mmes et MM. Magdalena KAUFMANN-SPACHTHOLZ, Philippe SUTTER, Céline ADESSI, Christine FRANCOIS (arrivée au point n°2), Olivier CLAUDE, Amar ZELLAGUI, Franck KEIFLIN, Umberto MEDIATI, Aline GOSALBES, Hassina HEBBACHI, Lyass BENCHEKOR, Anne-Catherine GIESHOFF, Angélique BONNES-LIJIC, Marie TROENDLÉ, Qendresa ALIU, Julien CHRISTLER, Véronique WAUTHIER (arrivée au point n°3), Patrick STRIBY, Alexandrina TRENEVA, Conseillers.

Ont donné procuration
Monsieur Mathieu FRIES qui a donné procuration à Madame Véronique WAUTHIER
Monsieur LAPP-HUMBERT Philippe qui a donné procuration à Monsieur Dominique BOHLY

Secrétaire de séance :
M. Quentin BRUNOTTE, Directeur Général des Services.

Presse :
Journal : DNA

ORDRE DU JOUR

POINT. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2020 43

POINT. 2 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE 43

POINT. 3 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2019 44

POINT. 4 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 56

POINT. 5 BUDGETISATION DES PROVISIONS 60

POINT. 6 VIS-A-VIS HUNINGUE/WEIL AM RHEIN, AVENANT N°1 À LA CONVENTION INITIALE 61

POINT. 7 FIXATION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 62

POINT. 8 ATTRIBUTION DE PRIME DANS LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR DU CENTRE-VILLE 63

POINT. 9 CRISE SANITAIRE/ COVID-19. INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS SOUMIS À DES SUJETIONS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE. 64

POINT. 10 CRISE SANITAIRE/ COVID-19. MODIFICATION TEMPORAIRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP). 65

POINT. 11 EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 66

POINT. 12 EXAMEN ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2020 80

POINT. 13 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 84

POINT. 14 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 85

POINT. 15 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS À L'AGENCE FRANCE LOCALE 87

POINT. 16 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS 88

POINT. 17 INFORMATIONS DU MAIRE 89

POINT. 18 POINTS DIVERS 89

Monsieur **le Maire** précise qu'il s'agit de la première séance ordinaire de ce mandat, mais que celle-ci n'est toutefois pas très ordinaire. Tout d'abord car elle se déroule dans une salle qui n'est pas la salle habituelle mais également car, pour la première fois, le Compte Administratif sera traité au même moment que le Budget primitif.

POINT. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2020

Le procès-verbal est transmis en annexe à l'ordre du jour.

Les observations sont à formuler par écrit avant la séance ou de vive voix au moment de l'adoption du procès-verbal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 2 abstentions (Monsieur Patrick STRIBY et Madame Alexandrina TRENEVA):

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

POINT. 2 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Christine FRANCOIS regagne la salle du Conseil Municipal

L'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, indique que lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Ce secrétaire peut être choisi en dehors des membres du Conseil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de nommer Monsieur Quentin BRUNOTTE, DGS, en tant que secrétaire de séance.

POINT. 3 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2019

Avant d'entamer la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire expose quelques grands principes comptables et budgétaires aux Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Monsieur **le Maire** expose :

« L'ordonnateur (Monsieur le Maire) doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
À la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 décembre de l'année N (pour la partie investissement) et au 31 janvier de l'année N+1 (pour la partie fonctionnement et pour les opérations d'inventaire), il établit le Compte Administratif du budget principal (Ville) ainsi que les Comptes Administratifs des budgets annexes (Photovoltaïque/Parking/Baux commerciaux).

Le Compte Administratif :
- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur pour approbation à l'assemblée délibérante qui doit l'arrêter définitivement dans les 6 mois maximum (en principe) qui suit la clôture de l'exercice.

Enfin, il est à noter que le Compte Administratif est doublé du Compte de Gestion élaboré par le Comptable public (principe de séparation ordonnateur/comptable).

A. BUDGET VILLE

Le résultat global (qui fera l'objet d'une affectation) est de **+ 12 552 655,40 €** (hors restes à réaliser) et se décompose :
- d'un résultat de fonctionnement de + 3 497 034,15 € (dont excédent reporté de 2018 pour 1 191 449,15 €) ;
- d'un résultat d'investissement de + 9 055 621,25 € (dont excédent reporté de 2018 de 7 463 105,10 €).

1) Section de fonctionnement :

- *Dépenses*

Se sont élevées à **14 342 364,96 €** dont la répartition en montant et en % est la suivante :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » pour 2 933 046,03 € (soit 20,4 %).

Sont concernés (pages 9 et 10) :
- Les achats divers « comptes 60 » :
  - les consommables (produits d'entretien) « compte 60222 »;
  - les fournitures des ateliers municipaux « compte 60223 » nécessaires à l'ensemble des corps de métier ;
  - les fluides eau/électricité/gaz « comptes 60611/60612/60613 » ;

- le carburant « compte 60622 » ;
- l'alimentation du périscolaire « compte 60623 » ;
- les fournitures de petit équipement « compte 60632 » et/ou administratives « compte 6064 ».

- Les services extérieurs « comptes 61 » :
  - principalement l'entretien du parc mobilier et immobilier de la Ville l'ensemble des « comptes 615 » ;
  - la maintenance « compte 6156 » ;
  - les primes d'assurances « compte 616 ».

- Les autres services extérieurs « comptes 62 » :
  - notamment la charge des spectacles du festival Compli'Cité « compte 6228 » ;
  - les dépenses d'insertions (dans la presse compte 6231) ;
  - les dépenses d'impression (du Journal Passerelle[s] par exemple compte 6236),
  - l'ensemble des fêtes et cérémonies de l'année « compte 6232 » ;
  - le transport scolaire mais également du service jeunesse (camp hiver + été) « compte 6248 » ;
  - les frais de téléphone/internet « compte 6262 »,
  - le nettoyage des locaux « compte 6283 ».
  - …

- Les impôts et taxes « comptes 63 » :
  - À savoir les taxes foncières sur le parc locatif de la Ville.

Chapitre 012 (pages 10 et 11 « comptes 62/63/64 ») « Charges de personnel et frais assimilés » pour 6 324 890,22 € (soit 44,1 %)

Il s'agit de la première dépense en matière de frais de fonctionnement, elle concerne 184 salariés toutes catégories confondues.

Chapitre 65 (pages 11 et 12) « Autres charges de gestion courante » pour 855 510,45 € (soit 6 %)

- pour l'essentiel les redevances diverses « compte 651 » ;
- les indemnités du Maire et des Adjoints « compte 653 » ;
- les subventions servies aux associations (pour 599 034 €) « compte 6574 » et au CCAS (pour 100 000 €) « compte 657362 »).

Chapitre 014 (page 12 « compte 739 ») « Atténuation de produits » pour 557 595 € (soit 3,9 %)

Ce chapitre enregistre des « restitutions » d'impôts ; d'une part un prélèvement au titre du redressement des Finances Publiques (pour 125 222 €) et d'autre part une contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (pour 432 373 €).

Chapitre 66 (page 12) « Charges financières » pour 87 415,41 € (soit 0,6 %)

À savoir la part des intérêts sur l'encours de dette contractée.

Chapitre 67 (page 12) « Charges exceptionnelles » pour 30 063,25 € (soit 0,2 %)

Principalement la subvention d'équilibre versée au budget annexe du parking de 30 000 € « compte 67441» en 2019.

Chapitre 042 (page 12 « comptes 67/68/71) « Opérations d'ordre de transfert entre sections » pour 3 553 844,60 € (soit 24,8 %)

Ces opérations enregistrent la valeur nette comptable des cessions (de terrains et autres; en 2019 terrain Plasco en particulier) ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des biens notamment renouvelables.

- *Recettes*

Se sont élevées à **17 839 399,11 €** (en intégrant le report à nouveau 2018 pour 1 191 449,15 €) dont la répartition en montant et en % est la suivante :

Chapitre 70 (page 14) « Ventes de produits fabriqués, prestations de services » pour 1 204 550,48 € (soit 6,7 %) :

- Il s'agit principalement des prestations facturées (pour 183 737,52 €) « compte 7062 » aux usagers du Triangle (ADA pour environ 400 élèves) mais également dans le cadre de la vente de spectacles lors du festival CompliCité ;
- les produits du PEV (pour 289 929,36 €) « compte 70632 » concernant environ 40 000 utilisateurs;
- les droits perçus pour les services périscolaires (environ 200 utilisateurs/mois) et pour la jeunesse (au total pour 429 836,66 €) « comptes 7067 et 70688 »;
- refacturations du budget principal de la Ville aux budgets annexes pour la mise à disposition notamment de personnel à notre résidence autonomie « La Dunette » « compte 70872 » (pour 280 174,70 €).

Chapitre 73 (pages 14 et 15) « Impôt et taxes » pour 10 929 144,63 € (soit 61,3 %)

Ce chapitre comptabilise la fiscalité directe et indirecte perçue par la collectivité, à savoir :

- les impôts locaux perçus (TH/FB/FNB) pour 4 138 699 € « compte 731 » dont environ 1/3 TH - 2/3 FB (Rappel taux 2019 figés depuis 2012, TH=17,73 %; FB=13,01 %; FNB=33,68 %) ;
- La fiscalité reversée « compte 732 » (pour 6 439 294 €) dont en particulier une attribution de compensation de SLA (de 5 279 769 €) cristallisant le produit de la Commune suite passage en FPU et un fonds de garantie (de 1 142 871 €) suite à la réforme de la taxe professionnelle (remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET))
- Enfin pour l'essentiel en matière de fiscalité indirecte la taxe sur la consommation finale d'électricité « compte 7351 » de 8 % (représentant une recette de 105 161,57 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation de 1,2 % (pour un produit de 235 121,11 €) « compte 7381 ».

Chapitre 74 (page 15) « Dotations, subventions et participations » pour 1 158 512,48 € (soit 6,5 %)

Points marquants ; les participations des institutionnels (Région et Département) qui financent pour partie :

- l'action culturelle (au total 64 409 €) « comptes 7472/7473 »;
- la CAF (à travers le contrat Enfance/Jeunesse) ;
- et autres organismes (comme le Syndicat du Gaz) (pour 308 762,48 €) « compte 7478 » ;
- Et les « autres participations » (de l'État) en matière d'exonération de certains contribuables (suite réforme TP, de condition modeste…) et/ou dotations pour titres sécurisés (passeports biométriques) pour 705 060 € « compte 748 ».

Chapitre 75 (page 15) « Autres produits de gestion courante » pour 550 147,58 € (soit 3,1 %)

On y trouve :

- le produit des immeubles « locatifs » « compte 752 » (pour 249 960,53 € environ 54 logements) + la refacturation notamment des charges locatives (pour 35 950,88 €) « compte 7588 »;
- la redevance annuelle de la SAEML HUNELEC pour la somme 261 398,96 € « compte 757 ».

Nota : Cette dernière est versée dans les 6 mois qui clôturent l'exercice comptable, donc en 2020 pour l'exercice 2019 sachant la situation sanitaire actuelle a généré un besoin en fonds de roulement suite à un décalage de trésorerie très critique (et même d'impayés). Il y aura report du versement 2019, voir substitution de ce versement de dividendes par une augmentation de capital (déjà évoquée compte tenu de la sous-capitalisation de la société au regard de son activité, de ses flux et de sa visibilité vis-à-vis des tiers).
À ce stade, et selon les dernières projections attendues une estimation des impacts (déconfinement, reprise…) doit être menée et, en cas de besoin, proposer une augmentation de capital (passage à 550 000 € contre 120 000 € actuellement). Une telle opération se traduirait par une décision modificative avec compensation (donc sans flux) entre la redevance (dividendes) et la prise de participation complémentaire liée à l'augmentation de capital.

Chapitre 013 (page 15) « Atténuation de charges » pour 57 753,24 € (soit 0,3 %)

Enregistre les opérations de variation de stocks des achats et les indemnités journalières perçues par la Commune subrogée.

Chapitre 76 (page 16) « Produits financiers » pour 208,60 € (Non significatif)

Concerne les intérêts des parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Epargne.

Chapitre 77 (page 16) « Produits exceptionnels » pour 2 460 355,96 € (soit 13,8 %)

Notamment le prix de cession des immobilisations (dont la vente du terrain Plasco pour 2 371 528,25 €).

Chapitre 042 (page 16 « comptes 72/77/78) « Opérations d'ordre de transfert entre sections » pour 287 276,99 € (soit 1.6 %)

Ce chapitre enregistre principalement l'amortissement des subventions d'équipement (compte 777) et une reprise de provision pour gros entretien (dévasage du PEV pour 209 382,91 € compte 7815)

Chapitre 002 (page 16) « Excédent de fonctionnement reporté » pour 1 191 449,15 € (soit 6,7 %)

Affectation du résultat 2018 (Délibération du Conseil Municipal en date du 20/06/2019).

Madame **Anne-Catherine GIESHOFF** indique qu'elle ne retrouve pas certains pourcentages énoncés par Monsieur **le Maire** dans le document officiel.

Monsieur **le Maire** répond par l'affirmative. Ces précisions sont simplement énoncées mais peuvent être transmises sur demande et le seront normalement dans une synthèse ultérieure.

Madame **Anne-Catherine GIESHOFF** souhaite obtenir des précisions concernant le Chapitre 67. Il y avait une prévision de 174 500 euros et seulement 30 000 euros ont été dépensés.

Monsieur **le Maire** donne la parole à Monsieur Jean-Charles GREDY, chef du pôle finances et usages numériques de la Ville, qui indique qu'il était prévu une subvention au budget annexe de l'exploitation du parking.
Cependant la somme qui a été nécessaire pour équilibrer ce budget a été de 30 000 euros. Ces questions seront traitées ultérieurement durant la séance.

Monsieur **le Maire** estime qu'il s'agit d'une heureuse nouvelle qui permet de dégager un résultat encore plus positif pour cette section.

Madame Véronique WAUTHIER regagne la salle du Conseil Municipal

2) <u>Section d'investissement :</u>

- *Dépenses*

Elles se sont élevées à **11 191 536,02 €** dont la répartition en montant et en % est la suivante :

Chapitre 20 (page 17 «comptes 202/203/205 ») « Immobilisations incorporelles » pour 355 066,62 € (soit 3,2 %)

A noter sur 2019, la révision du PLU ; des frais d'études (ZAC du canal, quartier fluvial, voirie, projet ETB…), et l'acquisition/mise à jour de logiciels sur l'ensemble du parc informatique.

Chapitre 204 (page 17) « Subventions d'équipement versées » pour 22 644,87 € (soit 0,2 %)

Mise en souterrain des réseaux téléphones, fibre…

Chapitre 21 (page 17 « comptes 211/212/213/215/216/218) « Immobilisations corporelles » pour 5 563 898,76 € (soit 49,7 %)

Ces mouvements comptables concernent pour l'essentiel :

- l'acquisition de terrains nus « compte 2111 » auprès de la SNCF ;
- la poursuite de l'opération Jardin des Pâtures « compte 2128 » ;
- la clôture du dossier LASM (livraison à soi-même) pour l'opération Dunette en particulier « compte 21318 » (pour 5 068 968 ?72 €) que l'on retrouvera d'ailleurs en recette pour la même somme au chapitre 23 (page 19 »);
- du matériel roulant, à savoir un gerbeur électrique tout terrain « compte 21571 » + du matériel ;
- de transport « compte 2182 », (véhicule pour le service des Sports);
- du matériel de bureau, informatique et du mobilier « comptes 2183/2184 » s'agissant de l'ensemble des services (remplacement régulier de PC, copieurs et mobilier…) ;
- enfin « au compte 2188 » (pour 162 441,72 €) un ensemble de biens « techniques » pour les services (ex : monobrosse/écran amovible/AMPLI pour ADA/laveuse autoportée/four périscolaire/gradins 300 places/blocs bétons urbains/sonorisation/matériel nautique PEV et plus globalement souffleur /scie sauteuse…).

OPERATIONS (11 à 51 pages 17/18) ; c'est à dire les travaux sur les bâtiments, la voirie et réseaux divers pour la somme totale de 4 113 540,74 € (soit 36,8 %)

Ainsi, ont été réalisés sur 2019 :

- des travaux de réfection sur les immeubles (locatifs) « chauffage, sanitaires…) et autres (rampe PMR temple protestant, restauration vestige Vauban…) OP 11 ;
- une extension au cimetière OP 15;
- la fourniture et la pose d'un garde-corps au PEV OP 17;
- des travaux préparatoires au Stade « concours, honoraires divers…) OP 18 ;
- la rénovation des installations d'eau chaude sanitaire à la Timonerie OP 22 et à la Maison des Sports OP 30;
- des travaux de mise en accessibilité au CACL OP 23;
- des travaux de rénovations (électricité sols…) en Mairie OP 34;
- des travaux de voiries OP 35, EP OP 36 et réseaux OP 26 (au quartier Fluvial, de vidéoprotection urbaine éclairage parvis du Triangle…) ;
- au Pôle Petite Enfance OP 40 des travaux d'étanchéité et de toiture ;
- au Triangle OP 42 une opération sur la sonorisation ;
- à la Dunette OP 44, la finalisation des travaux de construction ;
- au Tennis OP 46, la réhabilitation du club house ;
- Place Abbatucci OP 48, la reprise de joints et le remplacement d'une borne d'énergie ;
- Logements d'urgence OP 49, la clôture de l'opération LASM;
- au Parking Abbatucci OP 50, le remplacement de caméras et au Bâtiment du même nom OP 51, majoritairement des aménagements complémentaires au pôle santé.

Chapitre 16 (page 18) « Emprunts et dettes assimilées » pour 248 947,32 € (soit 2,2 %)

Il s'agit majoritairement du remboursement de la part capital de l'annuité d'emprunt 2019.

Chapitre 27 (page 18) « Autres immobilisations financières» pour 447 € (NS) Comptabilisation des consignes.

Chapitre 040 (page 18) « Opérations d'ordre transfert entre sections » pour 287 276,99 € (soit 2,5 %)

Contrepartie du chapitre 042 de la section de fonctionnement.

Rappel: reprise des subventions d'investissement « compte 139 », d'une provision pour gros entretien (dévasage PEV pour 209 382,91 € « compte 15722 et travaux en régie pour 28 077,06 €).

Enfin, le Chapitre 041 (page 18) « Opérations patrimoniales » pour 599 713,72 € (soit 5,4 %)

Ce chapitre au passage totalement équilibré en recettes (page 20) permet la reprise des études, insertions et avances forfaitaires avant travaux.

Madame **Anne-Catherine GIESHOFF** souhaite obtenir des précisions quant à la notion de restes à réaliser.

Monsieur **le Maire** indique qu'il s'agit de ce qui est prévu mais qui n'a pas été dépensé.
Monsieur **le Maire** cite l'exemple de travaux qui virtuellement seraient estimés à 600 000 euros. Si l'opération a été entamée, mais non terminée, si les 600 000 euros ont été budgétisés et que seulement 200 000 euros ont été dépensés, alors il reste 400 000 euros qui seront inscrits en restes à réaliser.
La Commune de HUNINGUE a des restes à réaliser très importants, car il y a des opérations qui courent sur plusieurs années, comme par exemple l'opération du stade, Cette dernière a été préfinancée en 2018 à hauteur de 3,5 millions d'euros qui n'ont pas encore été touchés. L'opération est prévue mais elle n'est pas encore payée.

Monsieur **Dominique BOHLY**, précise que souvent des marchés sont déjà signés avec les entreprises, cet argent est donc déjà engagé.

Monsieur **Dominique BOHLY** précise également qu'il y a souvent décalage entre la réalisation et le paiement des travaux.

Monsieur **le Maire** confirme.

Monsieur Jean-Charles GREDY indique que les restes à réaliser pourraient se comparer à photographie au 31 décembre et rappelle qu'en recette le compte administratif présente également des restes à réaliser.

- *Recettes*

Elles se sont élevées à **20 247 157,27 €** (en intégrant le solde d'exécution 2018 pour 7 463 105,10 €) dont la répartition en montant et en % est la suivante :

Chapitre 13 (page 19) « Subventions d'investissement » pour 56 347,20 € (soit 0,3 %)

Elles concernent l'aménagement du sentier découverte « si Vauban était jardinier » soutenu par le Département et un fonds de concours de SLA pour l'installation de leds.

Chapitre 16 (page 19) « Emprunts et dettes assimilées » pour 1 349,29 € (NS)

Il s'agit des cautions versées par les divers locataires (des immeubles communaux).

Chapitre 23 (page 19) « Immobilisations en cours » pour 5 068 968,72 € (soit 25 %)

Opération LASM (livraison à soi-même contrepartie de la dépense de même montant en section d'investissement).

Chapitre 10 (page 19) « Dotations, fonds divers et réserves » pour 3 472 795,71 € (soit 17,1 %)

On y recense :

- le FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) ; qui correspond la récupération de la TVA sur l'investissement 2018 (année N-1) pour 408 358,39 € « compte 10222 » ;
- la taxe d'aménagement (perçue sur les opérations immobilières) pour 178 437,32 €, elles concernent pour l'essentiel les opérations Exenta et Orée des Eaux-Vives « compte 10226 » ;
- enfin, l'affectation du résultat 2018 (Délibération du Conseil Municipal en date du 20/06/2019) pour 2 886 000 € (compte 1068), une opération équivalente pour l'exercice 2019 de 1 734 678,75 € est programmée.

Chapitre 27 (page 19) « Autres immobilisations financières » pour 31 032,93 € (soit 0,1 %)

Reversement de la TVA par Hunelec (enfouissement des lignes).

Chapitre 040 (pages 19/20) « Opérations d'ordre transfert entre sections » pour 3 553 844,60 € (soit 17,6 %)

On distingue dans ce chapitre :

- une provision pour gros entretien (50 000 €) en prévision du prochain dévasage au PEV « compte 15722 » ;
- la sortie comptable des biens vendus (pour 2 393 018,25 €) « comptes 192/21 » ;
- l'amortissement 2019 des biens pour 1 106 446,72 € « compte 28 »; l'ensemble de ces opérations font l'objet d'une contrepartie comptable en section de fonctionnement (en page 12).

Chapitre 041 (page 20) « Opérations patrimoniales » pour 599 713,72 € (soit 3 %)

Ce chapitre au passage totalement équilibré en dépenses (page 18) permet la reprise des études, insertions et avances forfaitaires avant travaux.

Chapitre 001 (page 20) le solde d'exécution 2018 pour 7 463 105,10 € (soit 36.9 %)

Affectation du résultat 2018 (délibération du Conseil Municipal en date du 20/06/2019).

B. PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

1) Introduction

Cette installation réalisée en 2010 d'un coût de 546 000 € (dont 2/3 Ville soit 364 000 € et 1/3 la Société HUNELEC) représente une surface de panneaux sur la Maison des Sports de 645 m².
Amortie sur une durée de 20 ans, elle bénéficie par ailleurs d'un contrat d'obligation d'achat du fournisseur (HUNELEC) sur une durée équivalente de 0,67171 cts €/kWh (soit une recette de 36 828,18 € en 2019).

Le résultat global (qui fera l'objet d'une affectation) est de + 216 426,91 €.
Il se décompose :

- d'un résultat d'exploitation de + 71 602,91 € (dont excédent reporté 2018 pour 61 121,31 €) ;
- d'un résultat d'investissement de + 144 824 € (dont excédent 2018 de 126 721 €).

2) Section d'exploitation

- *Dépenses*

Elles se sont élevées à **26 466,58 €** (en page 1) à raison 8 243,58 € de dépenses dites réelles (principalement le remboursement de frais au budget principal Ville dont le personnel contribue à l'entretien de 1er niveau des panneaux « nettoyage » « compte 6287 »)

Enfin, une dotation aux amortissements des panneaux (rappel sur une période de 20 ans) de 18 223 € (compte 6811) que l'on retrouvera d'ailleurs en section d'investissement.

- *Recettes*

Un montant de **98 069,49 €** (en intégrant le report à nouveau 2018 pour 61 121,31 €) dont le produit principal correspondant à « la vente d'énergie compte 707 » à la Société HUNELEC pour 36 828,18 € (en page 2), et 120 € « au compte 777 » relatifs à la reprise de subventions (mouvement que l'un retrouvera en section d'investissement).

3) Section d'investissement

D'une part la contrepartie du mouvement des 120 € cités précédemment et les amortissements de l'installation pour 18 223 €.

C. PARKING SOUTERRAIN :

1) *Introduction*

Cet équipement structurant fait partie des travaux de réhabilitation de la Place Abbatucci comme d'ailleurs le Pôle santé ainsi que les espaces commerciaux dédiés en particulier à la restauration.

- *Caractéristiques techniques :*

194 places dont 100 sous la forme d'abonnements (annuels).
Mouvement annuel ; environ 15 000 passages (hors abonnés).

- *Tarifs :*
  - Abonnement 37,50 € TTC/ mois ;
  - Placement libre 1 € TTC/l'heure (avec tarification au 1/4 heure) ;
  - Gratuit la 1ère heure (+ 1 heure supplémentaire pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables), de 19h00 à 00h30 ainsi que les dimanches et les jours fériés et lors de manifestations sur la place.

- *Le résultat global (qui fera l'objet d'une affectation) est de + 8 623,90 €.*

Il se décompose d'un :
- résultat d'exploitation de + 4 371,22 € (dont excédent reporté 2018 pour 1 365,09 €) ;
- d'un résultat d'investissement de + 4 252,68 € (dont excédent 2018 de 3 396,82 €).

2) *Section d'exploitation*

- *Dépenses*

Elles se sont élevées à **73 008,50 €** (en page 1) ; elles concernent essentiellement :
- les achats (dont l'eau et l'énergie pour 16 038,89 € « compte 6061 »);
- les services extérieurs (notamment la maintenance pour 8 551,84 € « compte 6156 » et la prime d'assurance des locaux pour 2 846,12 € « compte 6161 ») ;
- les autres services extérieurs (les frais de nettoyage pour 9 236,04 € « compte 6283 » et le remboursement de frais au budget principal Ville c'est à dire la mise à disposition de personnel au service pour 24 811,47 € « compte 6287 » et enfin les impôts et taxes, à savoir la taxe foncière payée pour 5 807 € « compte 63512 » par le budget Parking).

- *Recettes*

Elles se sont élevées à **77 379,72 €** (en intégrant le report à nouveau 2018 pour 1 365,09 €) dont le « chiffre d'affaires » pour 45 794,97 € « compte 706 » et la subvention d'équilibre de 30 000 € « compte 774 » versée par le budget principal.

3) *Section d'investissement*

(En page 3), à noter une dépense de 682,80 € qui correspond aux cautions restituées (sortie d'un abonné) et (en page 4); une recette de 1 090 € (cautions encaissées ; entrée d'un abonné) ; l'amortissement constaté pour 448,66 € et pour mémoire l'excédent 2018 pour 3 396,82 €.

D. BAUX COMMERCIAUX :

Cette activité concerne le bâtiment baptisé « L'intendance » qui abrite le Pôle santé

1) composition 2019

- 1 psychologue ;
- 5 cardiologues ;
- 1 gynécologue ;
- 1 sage-femme ;
- 2 pédiatres ;
- 4 infirmières (er) ;
- 1 commerce de détail de matériel médical et orthopédique ;
- 1 restaurant (BACIO)

En 2020 : une sage-femme supplémentaire, un médecin généraliste et potentiellement un coffee shop.

Le résultat global (qui fera l'objet d'une affectation) est de + 342 907,83 €, il se décompose :

- d'un résultat d'exploitation de + 337 183,29 € (dont excédent reporté 2018 pour 298 602,82 €) ;
- d'un résultat d'investissement de + 5 724,54 € (dont excédent 2018 de 12 777,54 €).

2) Section d'exploitation

- *Dépenses*

Elles se sont élevées à **87 653,40 €** (en page 1) ; elles concernent essentiellement

- les achats (dont l'eau et l'énergie pour 18 900,65 € « compte 6061 »);
- les services extérieurs (notamment des réparations diverses pour 8 604,23 € « compte 61528 ») ;
- la maintenance pour 9 509,12 € « compte 6156 »;
- les autres services extérieurs (le remboursement de frais au budget principal Ville c'est à dire la mise à disposition de personnel au service pour 11 552,32 € « compte 6287 » ;
- l'indemnité d'installation du généraliste pour 25 000 € « compte 6288 » ;
- les impôts et taxes, à savoir la taxe foncière payée pour 8 518 € « compte 63512 » par le budget Baux.

- *Recettes*

Elles se sont élevées à 424 836,69 € (en intégrant le report à nouveau 2018 pour 298 602,82 €) dont le « chiffre d'affaires compte 706 » pour 103 173,35 € (rappel prix historique au m² = 11 €) et une somme de 22 835,93 € relative aux avances/décomptes de charges « compte 7588 ».

3) Section d'investissement

(En page 3), une dépense de 9 711,01 € pour l'acquisition de mobilier au Pôle santé. et (en page 4); une recette de 1 032,72 € (cautions encaissées ; nouveaux preneurs); l'amortissement constaté pour 1 625,29 € et pour mémoire l'excédent 2018 était de 12 777,54 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer d'une traite la présentation des autres comptes administratifs puis de quitter la salle une seule fois.

Sous la présidence de Monsieur Dominique BOHLY, 1er Adjoint.

Les comptes administratifs retracent la gestion de l'exercice 2019 conformément aux budgets et décisions modificatives votés par le Conseil Municipal.

Les résultats des comptes administratifs 2019 sont les suivants :

- de la Ville, lequel présente un excédent total de	**12 552 655,40 €**
- du budget photovoltaïque, lequel présente un excédent total de	**216 426,91 €**
- du budget parking, lequel présente un excédent total de	**8 623,90 €**
- du budget baux commerciaux, lequel présente un excédent total de	**342 907,83 €**

Le Conseil Municipal décide :

- **à 27 voix pour et 2 voix contre (Monsieur Mathieu FRIES et Madame Véronique WAUTHIER) de valider le compte administratif de la Ville ;**
- **à l'unanimité moins 2 abstentions (Monsieur Mathieu FRIES et Madame Véronique WAUTHIER) de valider le compte administratif du budget photovoltaïque ;**
- **à 26 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Mathieu FRIES et Madame Véronique WAUTHIER), 1 abstention (Madame Anne-Catherine GIESHOFF) de valider le compte administratif du budget parking ;**
- **à 27 voix pour et 2 voix contre (Monsieur Mathieu FRIES et Madame Véronique WAUTHIER) de valider le compte administratif du budget baux commerciaux.**

Monsieur le Maire regagne la salle du Conseil Municipal et remercie les Conseillers Municipaux pour ce vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités des budgets annexes, les identités de valeurs avec les résultats d'exploitation de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- d'approuver les comptes de gestion du Trésorier Principal ;

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

- d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus ;

- de préciser que la reprise des résultats se fera à l'établissement des budgets primitifs 2020 de chaque entité.

POINT. 4 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

Monsieur **le Maire** expose :

A. BUDGET VILLE

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
Dépenses	14 342 364,96 €	Dépenses	11 191 536,02 €
Recettes	17 839 399,11 €	Recettes	20 247 157,27 €
Résultat	**+ 3 497 034,15 €**	**Résultat**	**+ 9 055 621,25 €**

Résultat global + 12 552 655,40 €

1) *Affectation des restes à réaliser*

- *Dépenses*

Les restes à réaliser s'élèvent à **11 916 300 €** :

202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	11 000 €
2031	Frais d'études	570 000 €
2033	Frais d'insertion	5 000 €
2041512	Groupements de collectivités – GFP de rattachement – Bâtiments et installations	257 000 €
20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	25 000 €
2051	Concessions et droits similaires	37 600 €
	Sous-Total	**905 600 €**
2111	Terrains nus	500 000 €
2112	Terrains de voirie	8 000 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000 €
2128	Autres agencements et aménagements	300 000 €
2138	Autres constructions	300 000 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 500 €
2161	Œuvres et objets d'art	4 700 €
2182	Matériel de transport	34 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	62 000 €
2184	Mobilier	20 000 €
2188	Autres	120 000 €
	Sous-Total	**1 353 200 €**
11 2313-11	Réfection d'immeubles	197 000 €
13 2313-13	Casino – Musée	43 000 €
15 2313-15	Cimetière	52 000 €
16 2313-16	Carré des Seniors	2 900 €
17 2148-17	PEV	5 900 €

18 2313-18	Stade	3 179 000 €
20 2313-20	Gîte	25 000 €
22 2313-22	Timonerie	32 000 €
23 2313-23	CACL	130 000 €
25 2313-25	Etablissements scolaires	90 000 €
27 2313-27	Périscolaire	7 000 €
28 2313-28	Serre Municipale	40 000 €
30 2313-30	Maison des sports	44 000 €
34 2313-34	Mairie	60 000 €
40 2313-40	Pôle Petite Enfance	62 000 €
42 2313-42	Triangle	155 000 €
44 2313-44	Résidence autonomie « La Dunette »	378 000 €
46 2313-46	Courts de Tennis	237 000 €
47 2313-47	Centre technique municipal	2 800 €
49 2313-49	Logement d'urgence	10 000 €
51 2313-51	Bâtiment Abbatucci	100 000 €
24 2315-24	Poteaux d'incendie	22 000 €
26 2315-26	Autres réseaux	120 000 €
35 2315-35	Rues et trottoirs	3 703 900 €
36 2315-36	Eclairage public	658 000 €
48 2315-48	Place Abbatucci	80 000 €
50 2315-50	Parking Abbatucci	80 000 €
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	15 000 €
45811	Opérations sous mandat	126 000 €
	Sous-Total	**9 657 500 €**

- *Recettes*

Les restes à réaliser s'élèvent à **1 126 000 €** :

1328	Autres (opérations VIS-A-VIS Fond Interreg)	1 000 000 €
45821	Opérations sous mandat	126 000 €

2) Résultat global après incorporation des restes à réaliser

Résultat total 2019	+ 12 552 655,40 €
Restes à réaliser DEPENSES	- 11 916 300,00 €
Restes à réaliser RECETTES	+ 1 126 000,00 €
	+ 1 762 355,40 €

3) Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de fonctionnement s'élève donc à **+ 3 497 034,15 €**. Compte tenu du résultat excédentaire en investissement et des reports en dépenses comme en recettes, la somme à affecter en réserves est de **1 734 678,75 €.** Le solde soit **1 762 355,40 €** restant en report à nouveau.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les propositions d'affectation telles que décrites ci-dessus.

B. BUDGET PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

Section d'exploitation		**Section d'investissement**	
Dépenses	26 466,58 €	Dépenses	120,00 €
Recettes	98 069,49 €	Recettes	144 944,00 €
Résultat	**+ 71 602,91 €**	**Résultat**	**+ 144 824,00 €**

Résultat global + 216 426,91 €

Affectation du résultat de l'exercice

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter ces résultats en report à nouveau.

C. BUDGET PARKING ABBATUCCI

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

Section d'exploitation		**Section d'investissement**	
Dépenses	73 008,50 €	Dépenses	682,80 €
Recettes	77 379,72 €	Recettes	4 935,48 €
Résultat	**+ 4 371,22 €**	**Résultat**	**4 252,68 €**

Résultat global + 8 623,90 €

1) *Affectation des restes à réaliser*

- *Dépenses*

Les restes à réaliser s'élèvent à **1 500 € :**

165 Dépôts et cautionnements reçus 1 500 €

2) *Affectation du résultat de l'exercice*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'imputer ces résultats en report à nouveau avec reprise des restes à réaliser (sans affectation en réserves puisque les recettes d'investissement sont supérieures aux restes à réaliser).

D. BUDGET BAUX COMMERCIAUX

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

Section d'exploitation		**Section d'investissement**	
Dépenses	87 653,40 €	Dépenses	9 711,01 €
Recettes	424 836,69 €	Recettes	15 435,55 €
Résultat	**+ 337 183,29 €**	**Résultat**	**+ 5 724,54 €**

Résultat global + 342 907,83 €

1) *Affectation des restes à réaliser*

- *Dépenses*

Les restes à réaliser s'élèvent à **20 000 €**

2051	Concessions et droits similaires	4 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000 €
2184	Mobilier	5 000 €
2188	Autres	8 000 €

2) *Affectation du résultat de l'exercice*

Le résultat d'exploitation s'élève à **+ 337 183,29 €**. Compte tenu du résultat excédentaire en investissement de **5 724,54 €** et des reports en dépenses de **20 000 €**, la somme à affecter en réserves est de **14 275,46 €**. Le solde, soit **322 907,83 €** reste en report à nouveau.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter ces résultats en report à nouveau.

Ces décisions seront reprises au Budget Primitif 2020 au niveau de chaque entité.

POINT. 5 BUDGETISATION DES PROVISIONS

Monsieur **le Maire** expose :

Dans le prolongement du mandat précédent, il est proposé au Conseil Municipal un enregistrement complet des provisions (c'est-à-dire en section de fonctionnement comme d'investissement).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver cette proposition.

POINT. 6 VIS-A-VIS HUNINGUE/WEIL AM RHEIN, AVENANT N°1 À LA CONVENTION INITIALE

Monsieur **le Maire** expose :

Dans la poursuite du programme « Vis-à-Vis » HUNINGUE/WEIL AM RHEIN, il est prévu de modifier les modalités de mise en œuvre du projet dans le cadre d'un glissement de crédits budgétaires de 8 000 €.
En effet, initialement trois manifestations (c'est à dire trois ateliers collaboratifs) devaient être animées par les deux bureaux de planification engagés directement par les Villes.
Cependant, la réalisation de la 1ère manifestation a montré que l'animation par des experts paysagistes ne se prête pas au public ciblé. Aussi, il a été décidé de changer le format pour les deux animations suivantes qui seront financées par le porteur du projet (l'Eurodistrict Trinational de Bâle [ETB]) via un complément de participation des Villes respectives sans pour autant modifier le coût global de l'opération.

Ainsi la participation nette (hors FEDER) de la Ville de HUNINGUE sera de 1 000 000 €
- dont 907 808 € sous la forme de dépenses directes (- 4 000 €) ;
- dont 92 192 € à verser à l'ETB (+ 4 000 €), détaillé comme suit :

2018	41 814 €
2019	19 889 €
2020	**30 489 €**
TOTAL	**92 192 €**

Madame **Alexandrina TRENEVA** souhaite connaître la participation de WEIL AM RHEIN.

Monsieur **le Maire** indique que WEIL AM RHEIN participe à hauteur du projet qui se passe de son côté. Au niveau de l'Europe, l'enveloppe globale présentée est de 4 millions d'euros (2 millions de travaux du côté de HUNINGUE et 2 millions d'euros du côté de WEIL AM RHEIN). Chaque Commune a été subventionnée à hauteur d'un million. La Commune de HUNINGUE ne paye rien à WEIL AM RHEIN et réciproquement.

Madame **Magdalena KAUFMANN-SPACHTHOLZ** souhaite savoir si SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION est impliquée dans cette opération.

Monsieur **le Maire** répond par la négative. SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION est seulement propriétaire de la passerelle des trois pays mais ne participe pas à cette opération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification telle que décrite ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant en question.

POINT. 7 FIXATION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur **le Maire** expose :

Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 5 631 351 €, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le produit des contributions directes à 2 724 317 € (Foncier Bâti (FB) et Foncier Non Bâti (FNB)), auquel s'ajoutent diverses allocations d'un montant total de 2 907 034 €, à savoir :

allocations compensatrices Taxe d'habitation (TH)	102 436 €
allocations compensatrices Foncier bâti et Foncier non bâti	958 €
DCRTP - Notification dans un 2ème stade.	0 €
Garantie individuelle des ressources (GIR)	1 142 871 €
Produit prévisionnel de TH (suite réforme de la suppression TH)	1 660 769 €
TOTAL	**2 907 034 €**

Il est à noter que la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) en principe à la charge de l'État, visant à compenser les pertes de recettes suite à la réforme Taxe Professionnelle (TP) s'élevait à 593 144 € en 2019.

Aujourd'hui, cette information n'est pas renseignée puisqu'un certain nombre de données nécessaires au calcul ne seront connues qu'ultérieurement. Une deuxième notification interviendra concernant cette dotation.
Au regard de l'ensemble de ces éléments et sur la base d'un maintien des taux d'imposition, il est proposé de reconduire ceux de l'année passée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le produit nécessaire à l'équilibre du budget à 5 631 351 € pour 2020, dont le produit fiscal suivant :

foncier bâti	13,01 %	2 717 008 €
foncier non bâti	33,68 %	7 309 €
	TOTAL	**2 724 317 €**

POINT. 8 ATTRIBUTION DE PRIME DANS LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR DU CENTRE-VILLE

Monsieur **Dominique BOHLY** expose :

Dans le cadre de la mise en valeur du centre-ville et des dispositifs d'aides mis en place par le Conseil Municipal le 17 décembre 2015, il est proposé d'attribuer une prime pour des travaux de ravalement de façade réalisés en 2019 et qui correspondent aux critères fixés.

Ainsi le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'octroi d'une aide à Monsieur ou Madame Cyril VINCONNEAU pour le bâtiment sis 27 rue Abbatucci, pour le ravalement de la façade.
Le montant de l'aide proposée est de 15 % du montant HT des travaux plafonnés à 7000 €.

Il est donc proposé d'octroyer la somme 2 158,95 € (le montant total des travaux étant de 14 393 € HT).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une aide d'un montant de 2 158,95 €, à M. ou Mme Cyril VINCONNEAU pour les travaux de ravalement de façade du bâtiment sis 27 rue Abbatucci.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

POINT. 9 CRISE SANITAIRE/ COVID-19. INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS SOUMIS À DES SUJETIONS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE.

Monsieur **le Maire** expose :

En vertu du décret n° 2020 - 570 du 14 mai 2020, les agents territoriaux mobilisés pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19 peuvent bénéficier d'une prime exonérée de tout prélèvement social et fiscal afin de tenir compte « d'un surcroit de travail significatif durant cette période ».
Cette prime est plafonnée à 1000 € en un versement unique. Elle se cumule avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel (notamment les deux primes composant le RIFSEEP) ou versé en compensation des heures supplémentaires, astreintes etc.
A l'instar d'un grand nombre de collectivités, il est proposé de l'instaurer au profit des agents de la Ville de HUNINGUE selon leur degré et la durée de mobilisation en présentiel (base : demie- journée de présence par agent pour la période du 9 mars au 10 mai 2020) pour assurer la continuité du service public et suivant le niveau d'exposition au risque.
La prime sera modulable en fonction de ces 2 éléments, comme suit :

- **Niveau 1** : Mobilisation et exposition élevée (potentiellement les agents affectés dans l'Etablissement médicosocial « La Dunette » et les agents de Police Municipale) : maximum 1000 € ;
- **Niveau 2** : Mobilisation et exposition modérée (potentiellement les agents confrontés aux publics dans les Services Population et Sociaux et les agents employés dans les services techniques et affectés à l'entretien des espaces du domaine) : maximum 1000 € ;
- **Niveau 3** : Mobilisation et exposition faible (potentiellement les autres agents mobilisés) : maximum 500 €.

Le crédit nécessaire est estimé à 40 000 € et est alimenté par les économies faites sur les dépenses de personnel en 2020 en particulier du fait de la suppression et du ralentissement de l'activité.
Les représentants du personnel au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) consultés ont émis un avis favorable le 20 mai 2020.

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite savoir combien d'agents sont concernés.

Monsieur **le Maire** donne la parole à Monsieur Marc GRENTZINGER, Chef du pôle administration générale et affaires sociales qui précise que cela concerne 130 agents pour une moyenne de 330 euros par agent concerné.
Monsieur **le Maire** précise que tous les agents ne toucheront de loin pas, la somme maximale prévue et que la prime est calquée sur le temps de présence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le principe de ce versement aux agents concernés, dit que les crédits sont inscrits au Budget et charge le Monsieur le Maire de déterminer les bénéficiaires, le montant alloué et les modalités de versement au profit des agents titulaires, stagiaires et contractuels, y compris parmi ces derniers certains agents mis à disposition de la Ville.

POINT. 10 CRISE SANITAIRE/ COVID-19. MODIFICATION TEMPORAIRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

Par délibération du 9 novembre 2017 a été mis en œuvre le nouveau régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale (le RIFSEEP)

Il est rappelé que ce régime indemnitaire est composé de 2 parts :

- l'une est l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) versée mensuellement. Celle-ci est notamment réduite en considération de l'absentéisme ;
- l'autre est le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé annuellement en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir constatés notamment lors de l'entretien d'évaluation annuel.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation sanitaire et de son impact sur la situation individuelle des agents, les employeurs territoriaux sont invités à maintenir le régime indemnitaire des agents absents, et de ne pas pratiquer d'abattements.
Il est donc proposé de surseoir temporairement à l'application de ces abattements pour la période du 2 mars au 10 mai 2020.

Compte tenu de l'engagement remarquable et continu de certains agents affectés à la Résidence Autonomie « La Dunette » pendant la période difficile du confinement, il est proposé à titre temporaire de pouvoir compléter la prime exceptionnelle versée à ces agents dans la limite de 1 000 € (cf. Délibération du Conseil Municipal dédiée), par un complément indemnitaire exceptionnel maximum de 500 €.

Les représentants du personnel au CT/CHSCT consultés ont émis un avis favorable le 20 mai 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas appliquer les abattements sur le régime indemnitaire mensuel (IFSE) pour les absences constatées durant la période comprise du 2 mars au 10 mai 2020 ;

- d'accepter le versement d'un complément indemnitaire aux agents des services cités ;

- de charger Monsieur le Maire de déterminer les bénéficiaires, le montant alloué et les modalités de versement au profit des agents affectés aux services ci-dessus qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels, y compris parmi ces derniers, certains agents mis à disposition de la Ville.

POINT. 11 EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur **le Maire** précise, en liminaire, que ce budget et bâti selon deux piliers :
- pas d'augmentation d'impôt ;
- pas de recours à l'emprunt.

Monsieur **le Maire** expose :

A. INTRODUCTION

Le budget primitif constitue le 1er acte prévisionnel obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Voté en équilibre (c'est à dire total recettes = total dépenses) par l'assemblée délibérante avant le 15 avril (voir jusqu'au 30 avril l'année du renouvellement des conseils municipaux et cette année exceptionnellement jusqu'au 31 juillet 2020 compte tenu de la crise sanitaire) il doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son adoption.

Au plan comptable, le budget comporte 2 sections ;
- la section dite de fonctionnement (ou d'exploitation) qui regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de notre collectivité ;
- la section d'investissement qui présente l'ensemble des programmes d'investissement et les financements correspondants qui vont modifier ou enrichir notre patrimoine.

Enfin, il est à noter que le surplus (nécessaire) de recettes de fonctionnement rapporté aux dépenses de la même section constitue l'autofinancement ; il permettra d'abonder le financement des acquisitions et travaux prévus par la Commune.

Dans le prolongement de l'adoption des comptes administratifs 2019 et de l'affectation des résultats mais également du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2020) obligatoire pour toutes communes supérieures à 3500 habitants ; il est rappelé que le budget 2020 était conditionné à 2 impératifs :
- pas d'augmentation des taux d'imposition (maintien des taux 2019) ;
- aucun recours à l'emprunt (qui sera réservé en priorité sur les exercices suivants au nouveau groupe scolaire).

Enfin la crise sanitaire aura fatalement des implications budgétaires sur les réalisations 2020; à ce stade ont été anticipées notamment des pertes de recettes (à réviser au cours des prochains mois) sur nos produits du domaine (Académie des Arts, Parc des eaux vives, Périscolaire) de l'ordre de 400 K€. Cette perte est liée à la sous-activité de nos services Sport/Jeunesse/Culturel (fermeture des locaux en question) alors que de nouvelles charges et contraintes se sont faites jour du fait de la gestion de la crise sanitaire indépendamment du niveau de nos charges fixes par définition incompressibles et des travaux programmés actuellement en cours (Secteur Fluvial, Stade…).

Partant de ce constat, les Budgets 2020 se présentent ainsi :

A. BUDGET VILLE

Le budget total des deux sections (fonctionnement + investissement) est de 30 954 555,40 € (page 3) en tenant compte d'une part des résultats 2019 (rappel : 1 762 355,40 € en fonctionnement après affectation et 9 055 621,25 € en investissement) et d'autre part des reports en investissements (c'est à dire 11 916 300 € en dépenses et 1 126 000 € en recettes).

1) Section de fonctionnement

(propositions nouvelles dont reprise du résultat 2019)

Elle s'équilibre à hauteur de **15 223 855,40 €** (page 3)

- *Dépenses*

Quasi stabilité par rapport à 2019 (page 12) en déduisant une cession 2019 (opération exceptionnelle pas forcément reproductible chaque année [prévision 2019 17 576 667,40 € - 2 393 018,25 € = 15 183 649, 15 €])

Concernant les mouvements significatifs :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » pour 3 633 600 € (soit 23,9 %)

Sont concernés (pages 8 et 9) :

- les achats divers « comptes 60 »;
- une augmentation (plus significative/réalisé 2019 = 35 k€) des produits d'entretien 60222 + 6 000 € (effet Covid) ;
- une hausse des fournitures non stockables (électricité 60612 et gaz 60613) + 45 000 € (effet prix et volume) ;
- une baisse des fournitures non stockées (alimentation) – 40 000 € (effet Covid car réduction des achats alimentaires cantine + périscolaire) ;
- + 28 000 € en vêtements de travail (notamment achat de masques pour le personnel).

Les services extérieurs « comptes 61 » :

- + 30 000 € de locations immobilières pour la mise à disposition de 3 modulaires « ALGECO » au stade pendant la durée des travaux ; pour la location d'une scène sonorisée et de matériel vidéo ;
- + 55 000 € globalement sur le poste « entretien et réparations sur biens immobiliers » notamment sur le parc immobilier locatif dont les travaux avaient été différés en 2019 + des travaux complémentaires sur la rivière du PEV (consolidation lit + berges) ;
- + 19 000 € sur les primes d'assurances « compte 616 » ; en particulier la dommage-ouvrage pour les travaux stade + bâtiment Abbatucci ;
- - 12 000 € sur les études et recherches « compte 617 » ; financement d'un diagnostic socio-urbain avec HHA non reconduit en 2020 ;
- - 20 000 € sur le « compte 6232 » « fêtes et cérémonies » ; programme plus allégé en 2020 ;

- + 82 000 € sur la ligne 6283 « frais de nettoyage des locaux » s'agissant du marché 2020 sur une bonne partie des bâtiments communaux (nota : le marché de nettoyage se substitue à 3 femmes de ménage qui ont fait valoir leurs droits à la retraite ; elles sont non remplacées depuis l'an dernier).

Les impôts et taxes « comptes 635 ».

Chapitre 012 (page 10 « comptes 62/63/64 ») « Charges de personnel et frais assimilés » pour 6 641 900 € (soit 43,6 %) ;

+ 13 200 €/BP 2019.

Rappel : il s'agit toujours de la 1ère dépense en matière de frais de fonctionnement, elle concerne un nombre de 184 salariés toutes catégories confondues.

Chapitre 014 (page 10 « comptes 739 ») « Atténuations de produits » pour 559 000 € (soit 3,6 %)

Maintien de l'enveloppe 2019 dédiée au prélèvement pour redressement des finances publiques (dont en parallèle la suppression pour la Commune de la DGF) et le versement au FPIC.

Chapitre 65 (page 11) « Autres charges de gestion courante » pour 922 600 € (soit 6 %)

Pour l'essentiel :

- les redevances diverses, les indemnités du Maire et des Adjoints qui sont portées à 125 000 € ;
- les subventions servies aux associations (pour 641 000 €) qui font l'objet d'un point détaillé ;
- celle au CCAS (pour 87 000 €).

Chapitre 66 (page 11) « Charges financières » pour 76 300 € (soit 0,5 %)

Part des intérêts sur l'encours de dette contractée.

Chapitre 67 (page 11) « Charges exceptionnelles » pour 163 000 € (soit 1 %)

Principalement la subvention d'équilibre versée au budget annexe du parking souterrain pour 155 500 € (délibération à part).

Chapitre 022 (page 11) « Dépenses imprévues » pour 416 055.40 € (soit 2,7 %)

Elles sont plafonnées (normalement) à 7,5 % max. des dépenses réelles de fonctionnement (qui s'élèvent à 12 412 455,40 €). ; en « réserve » ; elles permettent d'abonder des dépenses imprévisibles (quid Covid par exemple).

Chapitre 023 (page 12) « Virement à la section d'investissement » pour 1 683 000 € (soit 11,1 %)

Il s'agit de l'autofinancement (c'est à dire le surplus entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) ; on retrouvera côté recettes d'investissement (en page 19 chapitre 021) la même somme qui permet de financer en propre notamment sans recours à l'emprunt une partie des dépenses d'investissement.

Chapitre 042 (page 12 « comptes 67/68/71) « Opérations d'ordre de transfert entre sections » pour 1 128 400 € (soit 7,4 %)

Ce poste enregistre les dotations aux amortissements et aux provisions des biens notamment renouvelables. Pas de cession notable programmée budgétairement !

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite connaître les raisons de la baisse de la subvention au CCAS.

Monsieur **le Maire** indique qu'il s'agit d'un alignement selon les résultats du CCAS. Le CCAS dispose d'une petite réserve, il et donc prévue une diminution de la subvention le but n'étant pas de thésauriser. En cas de recettes insuffisantes, il sera possible d'effectuer un réajustement.

Monsieur **Patrick STRIBY** constate qu'il y a une augmentation des indemnités des élus et considère qu'il s'agit là d'un mauvais signal envoyé à la population.

Monsieur **le Maire** précise qu'il s'agit d'une prévision si la nomination d'un 8ème Adjoint venait à se confirmer.

Monsieur **Patrick STRIBY** estime donc que le coût indemnitaire des Adjoints va augmenter.

Monsieur **le Maire** répond par la négative et rappelle que lors de la précédente mandature, 7 adjoints étaient nommés ainsi que 2 Conseillers Municipaux délégués. Pour ces six prochaines années, la marge de travail qui s'annonce est importante.
Monsieur **le Maire** estime donc envisageable la nomination d'un 8ème Adjoint d'où cette budgétisation.

Monsieur **Patrick STRIBY** s'interroge sur la nécessité d'une telle nomination dans le contexte actuel où 760 Huninguois sont inscrits à pôle emploi et où des centaines sont en chômage partiel. Pour ces personnes, chaque euro compte.

Monsieur **le Maire** répète qu'il n'y a pas d'augmentation pour les Adjoints.

Monsieur **Patrick STRIBY** considère que cette décision équivaut à envoyer le signal de développer au budget, la somme globale consacrée aux indemnités des élus, alors que la situation antérieure, avec sept Adjoints, fonctionnait très bien.

Monsieur **le Maire** rétorque que cet argent n'est pas dépensé pour le moment, il n'y a que sept Adjoints élus.

Monsieur **Patrick STRIBY** rétorque que la somme est budgétisée.

Monsieur **le Maire** confirme et précise ne pas vouloir être pris de cours et n'avoir aucun état d'âme.

1) Approbation des subventions 2020

Monsieur **le Maire** précise que tous les montant inscrits ne sont pas que des subventions, des cotisations y sont également reportées. Ces subventions sont, pour la plupart, établies par les Commissions en place sous la mandature précédente. Cela est notamment le cas pour le sport où des critères sont en place pour définir les montants des sommes proposées.
Monsieur **le Maire** en profite pour évoquer le cas de trois sportifs qui ont fait un passage par HUNINGUE et qui ont été sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Tokyo. Pour les aider à couvrir certains de leurs frais, la Commune a consenti à verser des subventions aux associations dont ils sont membres.
Monsieur **le Maire** précise également que les deux principales subventions versées sont celles de l'Association familiale pour l'enfance, qui est l'association qui gère le multi accueil. Cette subvention représente 320 000 euros qui ne servent qu'à couvrir 80 % des charges de personnel de la structure. La Commune récupère un peu moins de la moitié de cette somme de la part de la CAF
Monsieur **le Maire** rappelle que les sommes versées par les familles ne couvrent que 30 à 40 % des frais de la structure.
La seconde plus grosse subvention est celle versée à l'amicale du personnel qui organise, tous les deux ans, un voyage. Bien que celui de 2020 soit annulée, la somme est maintenue et ne sera pas versée l'année suivante.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 16 abstentions (Monsieur Dominique BOHLY, Monsieur Christian KEIFLIN, Madame Nicole GESSER, Madame Véronique STADLER, Monsieur Jules FÉRON, Monsieur Philippe SUTTER, Madame Céline ADESSI, Monsieur Olivier CLAUDE, Monsieur Amar ZELLAGUI, Monsieur Franck KEIFLIN, Monsieur Umberto MEDIATI, Madame Aline GOSALBES, Monsieur Lyass BENCHEKOR, Madame Anne-Catherine GIESHOFF, Madame Angélique BONNES-LIJIC, Madame Véronique WAUTHIER).

- de valider les subventions telles que proposées en annexe.

2) Parking souterrain versement d'une subvention d'équilibre

En application des articles L. 2224-1 et L.2224-2 du CGCT, les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), et ce quel que soit leur mode de gestion sont soumis au principe d'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Ainsi le 1er alinéa de l'article L. 2224-2 interdit aux collectivités de rattachement de prendre en charge des dépenses au titre de ces services, sachant néanmoins que le 2ème alinéa prévoit trois types de dérogations, à savoir :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement se traduisant par des sujétions particulières (exemple : ouverture d'un parking à des périodes de peu d'affluence ou situé dans un secteur moins attractif pour des raisons liées à des opérations d'urbanisme en cours et à venir) ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsque, après la période de règlementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Aussi, au titre de la 1ère dérogation notamment, je vous propose le versement d'une subvention d'équilibre compte tenu du développement suivant qui reste toujours d'actualité :

- La création du parking Abbatucci s'intègre dans un projet global structurant pour la vie de notre cité c'est-à-dire :
  - au niveau urbanistique : réhabilitation du cœur historique (Place Abbatucci) dans une première phase, puis dans une seconde la liaison Centre/Rhin (et périphéries) jusqu'au débouché de la Passerelle des 3 Pays dans le cadre d'un plan global circulation/stationnement ;
  - en rapport à un besoin de stationnement durable :
    - du particulier (environ 52% du stationnement est aujourd'hui permanent c'est-à-dire à l'année « Abonnement ») ;
    - du commerce local (mesure d'accompagnement et de dynamisation d'un commerce en difficulté).
  - une anticipation ambitieuse et nécessaire à l'échelle trinationale. En effet, la réhabilitation du centre-ville et la création de son parking s'inscrivent toujours et encore dans la perspective de travaux d'envergure sur les territoires de nos voisins allemands et suisses qui devraient fortement impacter le développement de Huningue.

Aussi, et dans ces conditions, il est rappelé que la Ville de Huningue a souhaité dès le démarrage de cet équipement fixer des règles précises :

- une ouverture la plus large malgré une faible affluence dans un premier temps compte tenu de travaux structurants en cours et à venir ;
- une tarification très attractive et des plages horaires gratuites au bénéfice notamment de la restauration locale.

Au vu de ces charges (principalement d'amortissements potentiels de la structure) sans aucune mesure avec les recettes à ce jour, il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention prévisionnelle au budget annexe Parking Abbatucci par

le budget principal à hauteur de 155 500 € pour 2020 qui se traduit par l'écriture suivante :

<u>Budget Ville</u>

⇨ En dépenses 67441 Subventions aux budgets annexes
et aux régies dotées de la seule autonomie financière

155 500 €

<u>Budget annexe Parking Abbatucci</u>

⇨ En recettes 774 Subventions exceptionnelles

155 500 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la subvention d'équilibre telle que décrite ci-dessus et de l'inscrire au Budget Primitif 2020.

Monsieur le Maire poursuit la présentation du budget primitif et de sa section de fonctionnement.

- *Recettes*

Elles s'élèvent à un montant de 15 223 855,40 € (en intégrant le report à nouveau 2019 pour 1 762 355,40 € suite à l'affectation du résultat au point précédent) dont la répartition en montant et en % est la suivante.

Chapitre 013 (page 14) « Atténuations de charges » pour 7 000 € (Non significatif)

Indemnités journalières encaissées à ce jour.

Chapitre 70 (page 14) « Ventes de produits fabriqués, prestations de services » pour 735 700 € (soit 4,8 %)

À noter une baisse globale de ce chapitre de 412 600 € suite à la fermeture des services Sport/Culture/Jeunesse suite épidémie (en espérant que la baisse ne soit pas supérieure). Prestations facturées :

- (pour 100 000 €) aux usagers du Triangle (rappel : ADA environ 400 élèves) ; mais également dans le cadre de la vente de spectacles lors du festival CompliCité ;
- produits du PEV (soit 150 000 € concernant environ 40 000 utilisateurs hors Covid) ;
- des droits perçus pour les services périscolaires (environ 200 utilisateurs/mois hors Covid) et pour la jeunesse (globalement pour 180 000 €) ;
- des refacturations du budget principal de la Ville aux budgets annexes (détaillés par la suite) pour la mise à disposition notamment de personnel à notre résidence autonomie « La Dunette » ; somme 2020 prévue 291 700 €.

Chapitre 73 (pages 14 et 15) « Impôt et taxes » pour 10 991 800 € (soit 72,2 %)

Comptabilisation dans ce chapitre de la fiscalité directe et indirecte perçue par la collectivité, c'est-à-dire :

- les impôts locaux « attendus » compte 731(TH/FB/FNB) pour 4 385 000 € dont environ 1/3 TH-2/3 FB Rappel taux 2020 (figés depuis 2012): TH=17,73 %; FB=13,01 %; FNB=33,68 % ;
- + augmentation des bases + 1,2 % sur le foncier et + 0,9 % sur la TH

Nota : la suppression de la TH pour 80 % des contribuables en 2020 se poursuivra jusqu'en 2023 (100 % alors des concernés) au-delà possibilité (en l'état actuel de la loi de finances) d'augmenter la TH sur les logements dits vacants + les résidences secondaires.

- transfert en 2021 du foncier départemental aux communes et en contrepartie un % de TVA aux Départements et EPCI ;
- la fiscalité reversée « compte 732 » pour 6 421 800 € dont une attribution de compensation de SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION (de 5 279 800 €) cristallisant le produit de la commune suite passage en FPU et un fonds de garantie (de 1 142 000 €) suite réforme de la taxe professionnelle (remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET)) ;

- Enfin pour l'essentiel en matière de fiscalité indirecte la taxe sur la consommation finale d'électricité (de 8 % représentant une recette de 100 000 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (de 1,2 % pour un produit de 80 000 € contre 155 000 € prévisionnel en 2019).

Chapitre 74 (page 15) « Dotations, subventions et participations » pour 1 077 300 € (soit 7 %)

Il s'agit en particulier, comme vu précédemment au Compte Administratif (CA), des participations des institutionnels (Région et Département) qui financent pour partie l'action culturelle (au total 60 000 €), de la CAF (à travers le contrat Enfance/Jeunesse), d'autres organismes pour la somme de 250 000 € et des « autres participations » (de l'État) en matière d'exonération de certains contribuables (suite réforme TP, de condition modeste…) et/ou dotations pour titres sécurisés (passeports biométriques) pour 697 300 €.

Chapitre 75 (page 15) « Autres produits de gestion courante » pour 537 000 € (soit 3,5 %)

3 types de recettes :

- le produit des immeubles « locatifs » pour 250 000 € (environ 54 logements) ;
- la refacturation notamment des charges locatives (pour 37 000 €) ;
- la redevance annuelle 2020 de la SAEML HUNELEC pour la somme 250 000 €.

Chapitre 76 (page 16) « Produits financiers » pour 200 € (Non significatif)

Concernent les intérêts des parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Epargne.

Chapitre 77 (page 16) « Produits exceptionnels » pour 10 500 € (Non significatif)

Pas de cession notable à ce stade.

Chapitre 042 (page 16 « comptes 72/77/78) « Opérations d'ordre de transfert entre sections » pour 102 000 € (soit 0,7 %)

Ce chapitre enregistre principalement des travaux en régie pour 50 500 € et l'amortissement des subventions d'équipement pour 46 500 €.

Chapitre 002 (page 16) « Excédent de fonctionnement reporté » pour 1 762 355,40 € (soit 11,6 %)

Affectation du résultat 2019 suite CA 2019.

3) Section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 15 730 700 € (page 18 en dépenses et 20 en recettes) compte tenu des reports et des propositions nouvelles qui seront dans les faits sujettes à vote.

- *Dépenses*

Chapitre 20 (page 17 « comptes 202/203/205) « Immobilisations incorporelles »

Pour 47 200 € de propositions nouvelles qui concernent un complément pour la grenellisation du PLU, des insertions dans la presse pour les travaux projetés détaillés par la suite dans les opérations et enfin des acquisitions/développements de solutions numériques (ex : développement solution NUMESIA « prise de rdv en ligne pour le service population » « gestion de l'évènementiel par le Secrétariat général » ; logiciels de gestion d'accès, logiciels métiers et bureautiques).

RAPPEL : À cette somme de 47 200 € (de propositions nouvelles) se rajoutent les crédits reportés 2019 arrêtés au CA pour 623 600 € (notamment des frais d'études pour le futur groupe scolaire et la ZAC du canal), soit une enveloppe budgétaire totale de 670 800 €.

Chapitre 204 (page 17) « Subventions d'équipement versées » pour 28 700 € de propositions nouvelles ;

- Il s'agit pour l'essentiel de la poursuite :
  - du dispositif d'aides rue Abbatucci (en moyenne 3 000 € max par bénéficiaire sur les travaux/acquisitions sur les façades/stores/mobiliers) ;
  - des primes « développement durable » isolation, remplacements de fenêtres…

RAPPEL : À cette somme de 28 700 € (de propositions nouvelles) se rajoutent les crédits reportés 2019 arrêté sauf CA pour 282 000 € (notamment une participation à SLA pour l'aménagement d'un giratoire boulevard d'Alsace), soit une enveloppe budgétaire totale de 310 700 €.

Chapitre 21 (page 17 « comptes 211/212/213/215/216/218) « Immobilisations corporelles » pour 310 400 € de propositions nouvelles,

À savoir :

- la finalisation du Jardin des Pâtures « compte 2128 » ; une dotation pour le renouvellement des extincteurs « compte 21568 » ;
- 1 véhicule pour le CTM « compte 2182 » ;
- du matériel informatique « compte 2183 » qui concerne le remplacement de 12 PC, 2 serveurs, 1 copieur, 29 tablettes pour les élus…,
- du mobilier scolaire et administratif « compte 2184 » ;
- au « compte 2188 » une multitude de matériel technique pour l'ensemble des services (motifs de Noël, 4 cabanons supplémentaires SEGPA, barrières de sécurisation TITAN, Vidéoprojecteur Triangle, Matériel nautique, Matériel Alsh Nef, Matériel Espaces verts, Menuiserie…).

RAPPEL : A cette somme de 310 400 € (de propositions nouvelles) se rajoutent les crédits reportés 2019 arrêtés au CA pour 1 353 200 € (principalement, une enveloppe de 500 000 € « compte 2111 » pour l'acquisition de terrains sur le secteur BASF/DDE/CD68, le financement 2019 du Jardin des Pâtures pour 300 000 € « compte 2128 » et 300 000 € également « compte 2138 » en prévision d'acquisitions foncières, soit une enveloppe totale budgétaire de 1 663 600 €.

- *Opérations*

(11 à 51 pages 17/18) ; C'est à dire les travaux sur les bâtiments, la voirie et réseaux divers pour 2 926 100 € de propositions nouvelles qui se détaillent comme suit :

- OP 11 « Réfection d'immeubles » 199 100 € qui concernent en grande partie la rénovation totale de 3 logements + réfection : étanchéité de la toiture de l'immeuble Poste ;
- OP 13 « Casino-Musée » 28 200 € pour la gestion des accès et le réseau SSI (système sécurité incendie) ;
- OP 16 « Carré des seniors » 8 100 € également la gestion d'accès + l'alarme intrusion ;
- OP 17 « PEV » 11 500 € pour des travaux sur la rivière de motorisation de la vanne + clapets à distance ;
- OP 18 « Stade » 766 500 € de complément d'enveloppe pour les travaux programmés ;
- OP 22 « Timonerie » 16 700 €, notamment des travaux sur le réseau SSI (système sécurité incendie) ;
- OP 24 « Poteaux d'incendie » dotation 2020 pour 19 500 € de renouvellement ;
- OP 25 « Etablissements scolaires » pour 11 800 €, dans la poursuite 2019 (donc financement par report) ; des aménagements de sécurité suite passage du SDIS et aménagement de la cour de récréation entre autres ;
- OP 26 « Autres réseaux » complément pour 7 600 € de travaux de fibre engagés sur 2019 ;
- OP 28 « Serre Municipale » pour 50 000 €, càd la modification du réseau de chaleur ;
- OP 34 « Mairie » pour 11 100 € pour mise aux normes éclairage et réfection de bureaux ;
- OP 35 « Rues et trottoirs » pour 820 400 €, pour la poursuite du secteur fluvial + l'aménagement des rues de Belfort Port et parkings périphériques ;
- OP 36 « Eclairage public » pour 74 200 € en lien avec les travaux de l'OP 35 ;
- OP 40 « Nef de la Petite enfance » pour 70 600 € pour rénover la toiture (isolation + étanchéité) ; le remplacement des portes… ;
- OP 42 « Triangle » pour 377 300 € pour remplacement de chaudière + modification du contrôle d'accès + travaux SSI ;
- OP 46 « Courts de tennis » 56 500 € finalisation des travaux sur le club house ;
- OP 47 « CTM » 10 700 € pour la gestion des accès ;

RAPPEL : À cette somme de 2 926 100 € (de propositions nouvelles) se rajoutent les crédits reportés 2019 arrêtés au CA pour 11 916 300 € ; notamment :

- une enveloppe de 197 000 € (OP 11) pour abonder les différents travaux sur le parc locatif de la Ville ;
- 3 179 000 € sur le stade ;
- 130 000 € au CACL relatif à la réfection des locaux (police municipale, bibliothèque…) ;
- 120 000 € sur OP 26 afin de financer les travaux fibre 2019 ;
- 3 703 900 € pour finaliser le programme de voirie 2019 c'est à dire le quartier fluvial ;
- 658 000 € sur l'OP 36 soit les travaux d'éclairage public liés aux travaux de voirie 2019 ;
- 155 000 € pour le Triangle (OP 42) qui vient boucler le crédit dédié au remplacement de chaudière + modification du contrôle d'accès + travaux SSI;
- 378 000 € sur l'OP 44 La Dunette pour parachever le règlement des marchés ; 237 000 € sur l'OP 46 (Courts de Tennis) cad le réaménagement intérieur des vestiaires + l'accessibilité PMR ; etc.…

Chapitre 10 (page 18) « Dotations» pour 16 000 €

Régularisation de taxes d'aménagement à reverser suite modification/annulation de permis.

Chapitre 16 (page 18) « Emprunts et dettes assimilées » pour 250 000 €

Il s'agit majoritairement du remboursement de la part capital de l'annuité d'emprunt 2020.

Chapitre 26 (page 18) « Titre de participation » pour 13 000 €

Suite délibération du Conseil Municipal en date du 05/03/2020 relative à la cession de parts de la Société Dalkia dans Hunelec rachetée par la Ville pour porter le capital à 60 %.

Chapitre 020 (page 18) « Dépenses imprévues » pour 207 300 €

Chapitre 040 (page 18) « Opérations d'ordre transfert entre sections » pour 102 000 €

Contrepartie du chapitre 042 de la section de fonctionnement (reprise des subventions d'investissement pour 46 500 € et de travaux en régie pour la quasi différence).

Chapitre 041 (page 18) « Opérations patrimoniales » pour 300 000 €

Ce chapitre au passage totalement équilibré en recettes (page 20) permet la reprise des études, insertions et avances forfaitaires avant travaux.

Conclusion en dépenses il s'agit d'un total de 15 730 700 € dont :

- **3 814 400 € de propositions nouvelles (à voter) ;**
- **11 916 300 € de restes à réaliser 2019 (suite affectation après CA).**

- *Recettes*

La répartition suivante en montant :

Chapitre 16 (page 19) « Emprunts et dettes assimilées » pour 3 000 € (NS)

Il s'agit des cautions encaissées par les divers locataires (des immeubles communaux).

Chapitre 10 (page 19) « Reversement de Dotations » pour 2 434 678,75 €

2 mouvements conséquents :

- 700 000 € de remboursement via le Fonds de compensation sur la TVA (FCTVA) ;
- concernant les acquisitions/travaux 2019 + l'affectation du résultat suite CA 2019 pour 1 734 678,75 €.

Chapitre 021 (page 19) « Virement de la section de fonctionnement » pour 1 683 000 €

Rappel : Il s'agit de l'autofinancement (c'est à dire le surplus entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. On retrouve côté dépenses de fonctionnement (en page 12 chapitre 023) la même somme qui permet de financer en propre notamment sans recours à l'emprunt une partie des dépenses d'investissement.

Chapitre 040 (pages 19/20) « Opérations d'ordre transfert entre sections » pour 1 128 400 €

On distingue majoritairement dans ce chapitre, une provision pour gros entretien (50 000 € en prévision du prochain dévasage au PEV) et les amortissements des immobilisations pour 1 074 400 €.

Chapitre 041 (page 20) « Opérations patrimoniales » pour 300 000 €

Ce chapitre, totalement équilibré en dépenses (page 18), permet la reprise des études, insertions e tavances forfaitaires avant travaux.

Chapitre 001 (page 20) le solde d'exécution 2019 pour 9 055 621,25 €

Affectation du résultat 2019.

RAPPEL :
A la somme de 5 549 078,75 € (de propositions nouvelles) se rajoutent : les crédits reportés 2019 du CA pour 1 126 000 € qui concernent :

- pour 1 000 000 € la subvention INTERREG sur le secteur fluvial en page 19 « compte 1328 »
- la somme de 126 000 € toujours en page 19 (compte 4582) pour les travaux de dévoiement du réseau d'assainissement rue de l'Abattoir/France remboursés par SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ;
- le résultat N-1 (donc 2019) pour 9 055 621,25 € arrêté au CA.

Conclusion en recettes il s'agit d'un total de 15 730 700 € dont :

- **5 549 078,75 € de propositions nouvelles (à Voter)**
- **1 126 000 € de restes à réaliser 2019 (suite affectation après CA)**
- **9 055 621,25 € de solde d'exécution (positif) 2019**

Monsieur **le Maire** évoque également la recette de la vente de l'ancien tribunal. La somme de 1 350 000 euros n'est pas encore budgétisée et ne le sera pas tant que l'opération ne sera pas effective.

Monsieur **Patrick STRIBY** rétorque que le compromis de vente fait état d'une date limite pour la vente fixée au 31 décembre.

Monsieur **le Maire** indique être devenu très méfiant.

Monsieur **Patrick STRIBY** estime pourtant qu'il s'agit d'une disposition contractuelle.

Monsieur **le Maire** confirme mais affirme préférer rester prudent et n'avoir, là non plus, aucun état d'âme.

Monsieur **le Maire** précise en outre que concernant les opérations de voirie, pour l'exercice 2020 seules les reprises des rues de Belfort et du Port sont budgétisées, celles de la rue Abbatucci et du square Soustons ne le sont pas.

Madame **Aline GOSALBES** souhaite savoir si des provisions ont été établies pour le futur groupe scolaire.

Monsieur **le Maire** répond par la négative sauf pour des opérations d'études.

Après examen des éléments constitutifs du budget primitif 2020 de la Ville,

> ***Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 4 abstentions (Monsieur Mathieu FRIES, Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Madame Alexandrina TRENEVA) :***

- de valider ce budget tel que présenté en annexe.

POINT. 12 EXAMEN ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2020

Monsieur **le Maire** expose :

A. PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

1) Section d'exploitation

- *dépenses*

S'élèvent à **111 802,91 €** (en page 1) à raison de :
- 1 000 € d'assurance multirisques sur la structure « compte 6161 » ;
- 10 000 € « compte 6287 » qui concernent le remboursement de frais au budget principal Ville car le personnel contribue à l'entretien de 1er niveau des panneaux « nettoyage »,
- - 81 802,91 € « compte 6288 » en provision qui équilibre la section,
- la dotation aux amortissements des panneaux (rappel sur une période de 20 ans) de 19 000 € que si retrouvent en section d'investissement.

- *recettes*

S'élèvent à **111 802,91 €** (page 2) également (en intégrant le report à nouveau 2019 pour 71 602,91 €).
La « vente d'énergie » « compte 707 » à la société HUNELEC pour 40 000 € et reprise de subventions « compte 777 » pour 200 € (mouvement qui se retrouve en section d'investissement).

2) Section d'investissement

Equilibre de la section (en page 3) à raison de **163 824 €**.

En dépenses :
- une provision pour travaux « compte 2135 » qui contrebalance l'intégration du résultat d'investissement 2019 ;
- la contrepartie du mouvement des 200 € cités précédemment

En recettes les amortissements de l'installation pour 19 000 € et la reprise du résultat de l'exercice précédent pour 144 824 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 4 abstentions (Monsieur Mathieu FRIES, Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Madame Alexandrina TRENEVA) :

- de valider ce budget primitif 2020 tel que présenté en annexe

B. PARKING SOUTERRAIN

1) *Section d'exploitation*

- *Dépenses*

S'élèvent à **201 371,22 €** (en page 1).

Elles concernent essentiellement :
- les achats (dont l'eau et l'énergie pour 18 000 € + la fourniture de petit équipement pour la somme de 2 000 €) ;
- les services extérieurs (notamment la maintenance pour 12 000 € + la multirisque qui couvre les locaux pour 3 000 €) ;
- les autres services extérieurs (les frais de nettoyage pour 12 000 €) ;
- le remboursement de frais au budget principal Ville c'est à dire la mise à disposition de personnel au service pour 25 000 € ;
- les impôts et taxes pour 5 900 € ;
- une dotation aux amortissements de l'équipement pour 114 500 €.

- *Recettes*

S'élèvent à 201 371,22 € (page 2) (en intégrant le report à nouveau 2019 pour 4 371,22 €) dont le « chiffre d'affaires » pour 41 000 € et la subvention d'équilibre prévisionnelle (pour couvrir principalement les amortissements + le remboursement de frais) de 155 500 € par le budget principal.

2) *Section d'investissement*

- *Dépenses*

Des restes à réaliser pour 1 500 € « compte 165 », des propositions nouvelles au chapitre 21 pour 118 252,68 € qui équilibrent la section, donc un total de 119 752,68 €.

- Recettes

Un total de 119 752,68 € avec la décomposition suivante :
- des cautions pour 1 000 € ;
- l'amortissement de l'année pour 114 500 € ;
- la reprise du résultat d'investissement 2019 de 4 252,68 €.

Le Conseil Municipal décide à 25 voix pour et 4 voix contre (Monsieur Mathieu FRIES, Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Madame Alexandrina TRENEVA) :

- de valider ce budget primitif 2020 tel que présenté en annexe.

C. BAUX COMMERCIAUX

Cette activité concerne le bâtiment baptisé « L'intendance » qui abrite le Pôle santé et des services commerciaux.

Composition 2020 :
- 1 psychologue ;
- 5 cardiologues ;
- 1 gynécologue ;
- 2 sages-femmes ;
- 2 pédiatres ;
- 4 infirmières (er) ;
- un médecin généraliste ;
- 1 commerce de détail de matériel médical et orthopédique;
- 1 restaurant (BACIO) ;
- 1 coffee shop (en projet)

1) Section d'exploitation

- *Dépenses*

S'élèvent à **436 907,83 €** (en page 1) ; elles concernent essentiellement :
- les achats (dont l'eau et l'énergie pour 20 000 €) ;
- les services extérieurs (notamment des réparations diverses pour 15 000 €, la maintenance pour 12 000 €) ;
- les autres services extérieurs (dont 9 000 € au compte 6228 dont des frais d'agence pour location des 2 cellules (coffee shop ?) ;
- le remboursement de frais au budget principal Ville c'est à dire la mise à disposition de personnel au service pour 12 000 € ;
- la somme de 282 507.83 € (au compte 6288) qui équilibre la section compte tenu de l'intégration du résultat 2019 ;
- la taxe foncière (pour 9 500 €) ;
- la dotation aux amortissements pour 71 800 € (que l'on retrouvera comptablement en section d'investissement en recettes).

- *Recettes*

S'élèvent à **436 907,83 €** (en page 2) (en intégrant le report à nouveau 2019 pour 322 907,83 €) dont le « chiffre d'affaires » (rappel : prix historique au/m2 = 11 €) pour 93 000 € qui tient compte du Covid. La somme de 21 000 € relative aux avances/décomptes de charges et comme indiqué précédemment le résultat 2019 pour 322 907,83 €.

2) Section d'investissement

- *Dépenses*

- des restes à réaliser pour 20 000 € (acquisition de matériel informatique et mobilier au Pôle santé ;
- des propositions nouvelles_aux chapitres 16/20/21 pour 74 800 € pour les mêmes raisons ;
- une provision pour travaux pour 61 800 €,

Donc une section totale qui s'équilibre à 94 800 €.

- *Recettes*

Un total en section toujours de 94 800 € qui comprend, l'affectation du résultat (en réserves au compte 1068 pour 14 275,46 €) et aux chapitres 16 et 040 respectivement des cautions « compte 165 » pour 3 000 €, l'amortissement 2020 globalement pour 71 800 € et enfin le résultat reporté 2019 de la section d'investissement de 5 724,54 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 4 abstentions (Monsieur Mathieu FRIES, Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Madame Alexandrina TRENEVA) :

- de valider ce budget primitif 2020 tel que présenté en annexe.

POINT. 13 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur **le Maire** expose :

Lors de la mise en service de La Dunette, notre Résidence autonomie pour Séniors, il avait été créé un emploi faisant fonction de directeur(trice) de MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie). Par sa fiche de poste, cet emploi a été calibré en catégorie B des emplois de la Fonction Publique Territoriale. L'agent titulaire est inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi de Rédacteur territorial de catégorie B à l'issue des épreuves du concours y donnant accès. Il est donc proposé de créer un emploi de Rédacteur territorial et de supprimer corrélativement un emploi d'adjoint administratif.

Le magasin du Centre technique est au cœur des dotations journalières et périodiques des matériels, équipements et matériaux pour les services techniques et d'entretien et les autres services nécessitant de tels approvisionnements. Un agent est responsable des commandes, de la gestion des stocks et des dotations. Ce dernier est inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Agent de maîtrise de catégorie C au titre de la Promotion interne. Il est donc proposé de créer un emploi d'Agent de maîtrise territorial et de supprimer corrélativement un emploi d'adjoint technique principal de 2e classe.

Au Pôle Enfance jeunesse, un agent social à temps non complet affecté à l'accueil périscolaire de la NEF de la Petite Enfance vient de se faire reconnaître la qualité de travailleur handicapé par la MDPH du Haut-Rhin. L'intéressée partiellement inapte s'agissant de son poste actuel, pourra dans le cadre de son reclassement exercer différentes autres tâches au sein de son Pôle de rattachement moyennant des adaptations à définir notamment avec sa hiérarchie, le médecin de prévention et le Service des ressources humaines. Sur proposition du Chef du Pôle concerné, les tâches envisagées viendraient en appui sur l'ensemble des structures à la faveur de besoins de remplacement ou de compléments d'encadrement des enfants. La durée de travail actuelle étant calée sur son poste actuel, il est proposé en accord avec l'intéressée d'adapter son temps de travail pour le rendre compatible avec cet emploi et de modifier le temps de travail en lui affectant un temps de travail de 50 % d'un temps complet au lieu de 67,03 %.

Il est rappelé à cet égard que la Ville s'attache toujours à reclasser les agents qui ne peuvent plus exercer en tout ou partie leur métier premier, en fonction des possibilités existantes au sein des services et en tenant compte tant du parcours, des compétences et de l'expérience de l'agent que de son projet professionnel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de modifier le tableau des effectifs comme mentionné ci-dessus.

POINT. 14 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur **le Maire** expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un Établissement Public Administratif Communal.
Il est administré par un Conseil d'Administration composé en nombre égal, outre le Maire Président de droit, de 4 à 8 membres élus par le Conseil Municipal parmi ses membres et de 4 à 8 membres nommés par le Maire comprenant pour ces derniers un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales, un représentant des association de retraités et de personnes âgées, un représentant des associations de personnes handicapées et un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ou à défaut, des personnes qualifiées dans ces domaines.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer à six le nombre de membres du Conseil Municipal et donc à six le nombre de membres nommés.

Les Conseillers Municipaux, invités à présenter des listes de candidats, soumettent au vote deux listes :

Liste 1 :
Madame Nicole GESSER
Madame Véronique STADLER
Madame Magdalena KAUFMANN-SPACHTHOLZ
Monsieur Julien CHRISTLER
Madame Angélique BONNES-LIJIC
Madame Hassina HEBBACHI

Liste 2
Madame Alexandrina TRENEVA
Monsieur Mathieu FRIES

L'assemblée procède ensuite à l'élection, à bulletins secrets, des six membres issus du Conseil Municipal.

Messieurs Monsieur Jules FÉRON et Julien CHRISTLER ont été nommés assesseurs par le Conseil Municipal et ont procédé au dépouillement qui a abouti au résultat suivant :

Enveloppes trouvées dans l'urne	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Suffrages pour la Liste 1	**25**
Suffrages pour la Liste 2	**4**

Sont élus les Conseillers suivants :

Prénom(s) et Nom	**Nombre de voix**
Nicole GESSER	25
Véronique STADLER	25
Magdalena KAUFMANN-SPACHTHOLZ	25
Julien CHRISTLER	25
Angélique BONNES-LIJIC	25
Alexandrina TRENEVA	4

POINT. 15 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS À L'AGENCE FRANCE LOCALE

Vu le CGCT et notamment son article L. 1611-3-2,
Vu le livre II du code de commerce,
Vu la délibération d'adhésion de la Commune de HUNINGUE en date du 09/10/2014
Considérant le renouvellement des mandats électifs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la commune de HUNINGUE, et Monsieur Denis BRENGARD, en sa qualité d'Adjoint aux finances, en tant que représentant suppléant de la même commune à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale Société Territoriale;

- d'autoriser le représentant titulaire de la Commune de HUNINGUE ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT. 16 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS

Monsieur **le Maire** invite Monsieur Quentin BRUNOTTE, Directeur général de services, à exposer la procédure relative à la désignation des délégués au sein des organismes extérieurs.

Monsieur Quentin BRUNOTTE indique que le principe est le vote à bulletin secret, que l'exception est le vote à mains levées si l'unanimité des membres y consent. En outre, la loi de simplification du droit permet d'entériner le résultat sans vote si une seule candidature est déclarée et que la nomination fait consensus au sein de l'assemblée.

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite proposer une candidature pour la Commission d'attribution des logements de HHA.

Monsieur **le Maire** ainsi que les membres issus de la liste majoritaire qui se sont prononcés, rejettent cette proposition.

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite alors que les votes se déroulent à bulletins secrets.

Monsieur **le Maire** considère que la posture Monsieur **Patrick STRIBY** a juste pour vocation d'entraver la bonne marche de la séance et de la rallonger inutilement pour faire un coup d'éclat.
Monsieur **le Maire** estime que Monsieur **Patrick STRIBY** n'a plus communiqué avec les instances de la Mairie depuis l'annonce de son retrait de la vie politique et qu'il avait tout le loisir de préparer ses candidatures en amont et d'en prévenir les services.
Monsieur **le Maire** ironise sur le changement d'avis de Monsieur Patrick STRIBY.

Monsieur **Patrick STRIBY** rappelle n'avoir jamais communiqué officiellement envers la Mairie ni n'avoir jamais remis sa démission à Monsieur le Maire.
Monsieur **Patrick STRIBY** estime agir en son droit.

Le ton monte entre Monsieur le Maire et Monsieur Patrick STRIBY

Monsieur **le Maire** s'exclame envers Monsieur **Patrick STRIBY** «Vous, vous la fermez, vous vous taisez ».

S'ensuit de longues minutes de joute verbale à laquelle se joignent plusieurs Conseillers Municipaux à la fin de laquelle Monsieur le Maire présentera ses excuses pour ces derniers propos.

Monsieur **le Maire** précise toutefois que si Monsieur **Patrick STRIBY** s'entête dans sa volonté de faire voter l'ensemble des délégations à bulletins secrets, alors il reportera le présent point.

Monsieur **Patrick STRIBY** précise n'avoir pas changé d'avis.

Monsieur **le Maire** reporte le point et indique trouver détestable cette façon de travailler.

POINT. 17 INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur **le Maire** indique qu'une réunion de travail se déroulera le jeudi 25 juin à 18h30 dans cette même salle pour évoquer la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu, également dans cette salle, le jeudi 2 juillet à 18h30.

POINT. 18 POINTS DIVERS

Madame **Alexandrina TRENEVA** souhaite avoir de précisions quant à la situation de la rentrée scolaire à l'école Marcel Pagnol et de la longue attente des enfants le long de la rue le lundi précédent la présente séance du Conseil Municipal.
Madame **Alexandrina TRENEVA** souhaite savoir s'il aurait été envisageable que la Commune de HUNINGUE apporte son aide à l'école.

Monsieur **le Maire** répond que l'aide de la Commune a été proposée et que la seconde rentrée, quelques jours plus tard, s'est déroulée plus efficacement. La directrice de l'école, dans un contexte si particulier, a souhaité bien agir.

Monsieur **le Maire** indique souhaiter, que le Président de la République annonce lors de sa prochaine allocution, un allégement des protocoles pour les écoles.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h34